

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 27 octobre 2020 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

M. Luc Sicard
Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme Sandra Armstrong

M. Brian Boisvert
M. Garry Ladouceur
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Directeur général est aussi présent.

155-10-2020 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance extra-ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du 27 octobre 2020 soit ouverte.

156-10-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

157-10-2020 TAPIS PLAGE

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité confirme son engagement prise dans la résolution 148-10-2020 et débourse les frais de 609\$

158-10-2020 CAMION DÉCHETS

Proposé par Mme Kim Laroche
Et adopté à l'unanimité

Que cette Municipalité fasse la location d'un camion de déchets pour un minimum de 2 mois dans le but d'analyser la possibilité de desservir le service de cueillette de déchets et recyclage.

159-10-2020 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2020-2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 272,532.00\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les compensations supplémentaires versées en 2020-21 par rapport à celles de 2019-2020 de 216,743.00\$ doivent entièrement être affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissement admissibles;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur Garry Ladouceur,

et appuyée par l'ensemble du conseil municipal, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Mansfield-et-Pontefract informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

159-10-2020 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Luc Sicard
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 18 : 55 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.